

Accueil

Parents et Enfants

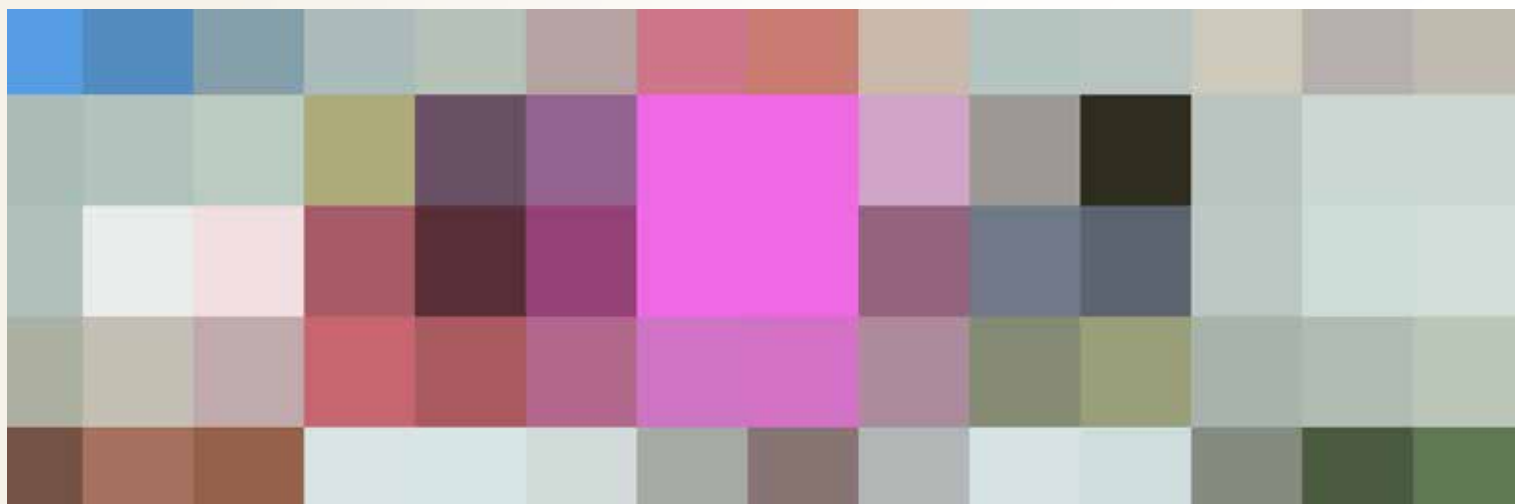
Centre Maternel

Centre Parental

L'Accueil Parents et Enfants est un établissement de l'EPDSAE

Dans le cadre de sa mission de service public, l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer (EPDSAE) accueille des enfants et des adultes pour lesquels il assure un accompagnement dans les grands secteurs de l'action sociale :

la Prévention, la Protection de l'Enfance, le Handicap.



L'établissement développe une palette de **réponses diversifiées** pour répondre au mieux aux besoins des familles. Chacune élabore un projet personnalisé avec son référent éducatif, le responsable d'unité socio-éducative et les intervenants extérieurs.

Les missions

L'établissement accueille et accompagne les familles dans le cadre des articles :

- L 222-5-1, L 222-5-3, L 222-5-4, du Code de l'Action Sociale et des Familles.

► Art. L 222-5-1

« Un entretien est organisé par le président du conseil départemental avec tout mineur accueilli au titre des 1°, 2° ou 3° de l'article L. 222-5, un an avant sa majorité, pour faire un bilan de son parcours et envisager les conditions de son accompagnement vers l'autonomie. Dans le cadre du projet pour l'enfant, un projet d'accès à l'autonomie est élaboré par le président du conseil départemental avec le mineur. Il y associe les institutions et organismes concourant à construire une réponse globale adaptée à ses besoins en matière éducative, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources.

L'entretien peut être exceptionnellement renouvelé afin de tenir compte de l'évolution des besoins des jeunes concernés. »

► Art. L. 222-5-3.

« Peuvent être pris en charge dans un centre parental, au titre de la protection de l'enfance, les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs deux parents quand ceux-ci ont besoin d'un soutien éducatif dans l'exercice de leur fonction parentale. Peuvent également être accueillis, dans les mêmes conditions, les deux futurs parents pour préparer la naissance de l'enfant. »

► Art. L. 222-5-4 :

« Sont pris en charge par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance sur décision du Président du Conseil Général du Nord : les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile. Ces dispositions ne font pas obstacle à ce que les établissements ou services qui accueillent ces femmes organisent des dispositifs visant à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant lorsque celles-ci sont conformes à l'intérêt de celui-ci. »

- De la Protection de l'Enfance Judiciaire : Articles 375 et suivants du Code Civil.

Tout accompagnement nécessite un accord de prise en charge du Conseil Départemental du Nord

Les missions développées

- ▶ Soutenir l'accès à l'autonomie,
- ▶ Favoriser la citoyenneté et l'insertion dans le tissu social,
- ▶ Consolider les compétences parentales et en permettre l'étayage si besoin, par les réseaux de proximité,
- ▶ Prendre en compte la dimension conjugale et parentale,
- ▶ Soutenir psychologiquement les familles,
- ▶ Permettre l'accès au logement sous différentes formes en partenariat avec les bailleurs publics et privés.

Les objectifs d'accompagnement

L'Accueil Parents et Enfants place l'enfant au cœur de l'accompagnement en permettant :

- ▶ Un soutien éducatif de la fonction parentale et de la conjugalité
- ▶ L'accueil du ou des futurs parents pour préparer la naissance de l'enfant
- ▶ La mobilisation du ou des parents dans leur dynamique d'insertion sociale et professionnelle
- ▶ L'inscription de la famille dans son environnement de proximité et dans les dispositifs de droits communs.

L'ensemble de ces objectifs se déclinent en co construction avec chaque famille dans le Livret d'Accompagnement de l'Enfant et sa Famille.



Deux modalités d'accompagnement

Chaque famille dispose d'un référent éducatif, garant du Projet Pour l'Enfant. Selon les besoins, il fait appel aux compétences spécifiques des professionnels.

L'hébergement

Les familles disposent de studios individuels équipés au sein de la structure. Elles bénéficient d'interventions pluridisciplinaires jour et nuit. Les familles s'inscrivent dans une démarche de construction de projet pour leur enfant.

Le Dahlia

Les familles sont accompagnées en appartements diffus sur les différents Territoires du Département.

Le Dahlia soutient les familles dans leur quotidien par le biais de l'installation en logement sous diverses modalités de location : Bail relais, glissant ou direct.

Procédure d'admission

L'admission s'effectue par le biais d'un rendez-vous de préadmission :

Pour les Territoires de Lille, de Roubaix-Tourcoing et de Flandre Intérieure :
Numéro Unique : ☎ 03.28.38.80.60


Pour le Territoire du Douaisis : ☎ 03.27.91.84.94

Pour le Territoire de l'Avesnois : ☎ 06 31 87 87 32

Un entretien personnalisé en présence d'un responsable d'unité socio-éducative et du référent social de l'UTPAS, permet d'orienter chaque famille dans le service le plus adapté à ses besoins et ses attentes.

Des équipes pluridisciplinaires

- Personnel de Direction
- Psychologues
- Personnel éducatif
- Personnel Petite Enfance
- Personnel administratifs et techniques



Des dispositifs transversaux

La Petite Enfance et la Parentalité

Les services de Petite Enfance et Parentalité travaillent en lien avec les équipes éducatives à la prévention, à l'épanouissement des enfants, à la promotion des actions liées à la santé de la famille.

Ils animent le partenariat avec les structures Petite Enfance de droit commun, avec les organismes et dispositifs de soins (PMI, etc).

Ils proposent un travail sur la parentalité dans un espace collectif et en individuel au sein des studios des structures.

Ils soutiennent les parents dans la mise en œuvre du Projet de l'Enfant.

L'équipe médico psychologique

Elle est présente pour évaluer et soutenir la parentalité. Elle a à sa disposition différents outils tels que les entretiens individuels, ou en groupe. Ces rencontres peuvent se faire au sein d'un bureau dédié ou à domicile, en particulier pour le Dahlia.

Les psychologues s'adaptent aux demandes des familles et soutiennent leur processus d'autonomisation. Au sein des équipes pluridisciplinaires ils favorisent l'émergence des besoins pour faciliter les soins.

Sans faire un travail de supervision, les psychologues sont très souteneurs auprès des équipes éducatives en vue de la concrétisation du Projet de l'Enfant et de sa Famille.

Une pédiatre référente de l'établissement reçoit des familles en consultation et anime des actions d'informations et d'échanges à destination des auxiliaires de puériculture afin d'harmoniser les pratiques professionnelles.

Un pédopsychiatre participe au suivi des familles en situation complexe notamment au sein du Service d'Accompagnement Parental de Lambersart.

Pédopsychiatre, pédiatre et psychologues facilitent et coordonnent les projets à visée thérapeutique avec les services extérieurs : Maternités, Pédopsychiatrie, psychiatrie adultes et autres dispositifs de soins.

L'Espace Couples et Famille

Ce dispositif propose aux familles un lieu d'écoute, d'échanges et d'orientations pour aider à mieux comprendre et améliorer la relation avec l'autre, sa conjugalité, ses rapports familiaux.

Le service Coup de Pouce

Ce dispositif a pour finalité de favoriser l'autonomie organisationnelle des familles accueillies.

Il propose des interventions collectives ou individuelles, conseille les familles à la gestion du quotidien.

L'accueil Parents et Enfants implanté sur 5 Territoires du Département

168 places : 76 places Internat et 92 places Dahlia

Direction Territoriale du Douaisis	9 places Hébergement 18 places Dahlia
Direction Territoriale de l'Avesnois	9 places Hébergement 10 places Dahlia
Direction Territoriale de Lille	36 places Hébergement 16 places Dahlia
	22 places Hébergement 30 places Dahlia
Direction Territoriale de Roubaix-Tourcoing	15 places Dahlia
Direction Territoriale de Flandre Intérieure	3 places Dahlia

Site de Lambersart

1bis, rue Lalo - 59130 Lambersart
☎ 03.28.38.80.60 ✉ lambersart@epdsae.fr
Cadre Socio-éducatif : Isabelle GREGOIRE :
☎ 06.77.06.83.21 ✉ igregoire@epdsae.fr

Sites d'Hellemmes

Les Cerisiers

21, rue Delemazure - 59260 Hellemmes
☎ 03.20.47.50.59
Cadre Socio-éducatif : David TAGCOEN ☎ 06.40.63.98.62 ✉ dtaccoen@epdsae.fr

Le Dahlia

16 rue Chanzy - 59260 Hellemmes
☎ 03.20.47.19.64
Cadre Socio-éducatif : Ourida BOUDARI : ☎ 06.76.80.72.74 ✉ oboudari@epdsae.fr

Site de Tourcoing

334/2, boulevard Gambetta - 59200 Tourcoing
☎ 03.20.44.05.27
Cadre Socio-éducatif : Isabelle HOUVENAGHEL : ☎ 06.87.15.34.96 ✉ ihouvenaghel@epdsae.fr

Site de Douai

52, rue des Blancs Mouchons - 59500 Douai
☎ 03.27.91.84.94
Cadre Socio-éducatif : Karen HIET : ☎ 06.76.34.41.08 ✉ khiet@epdsae.fr

Site de Maubeuge

Résidence Despret - 50, rue d'Hautmont - 59600 Maubeuge
☎ 06.31.87.87.32
Cadre Socio-éducatif : Alain VILLALONGA : ☎ 06.38.27.08.00 ✉ avillalonga@epdsae.fr

Site Flandre Intérieure

☎ 03.28.38.80.60
Cadre Socio-éducatif : Isabelle HOUVENAGHEL
☎ 06.87.15.34.96 ✉ ihouvenaghel@epdsae.fr

Accueil Parents et Enfants

Administration : 1 bis, rue Lalo - 59130 Lambersart

☎ 03.28.38.80.60 🏠 03.28.38.80.69 ✉ lambersart@epdsae.fr

🌐 www.epdsae.fr - Suivez l'actualité de l'EPDSAE sur 